

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

23

OBJET

Retrait de la délibération de répartition de la taxe d'aménagement

Date de la convocation : 18/01/23

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Secrétaire : M. FIEVEZ Patrick

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la Loi de finances rectificative pour 2022 n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 et notamment son article 15

CONSIDERANT le retrait de la délibération n°22C/07/01 du 14 novembre 2022 de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE le retrait de la délibération n° 18 du conseil municipal du 29 novembre 2022 relative à la répartition de la taxe d'aménagement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230123-24JANV23_05-DE

Le Maire,

Denis FLOUR